



Déclaration SNUipp-FSU 33 – CAPD du 1er février

Monsieur Le Directeur Académique,

Les **Atsem** sont mobilisé-es aujourd'hui pour la reconnaissance de leurs missions éducatives dans les écoles maternelles, leurs conditions de travail et le respect de leurs qualifications à l'appel d'une large intersyndicale (dont le SNU-ter, syndicat des agents territoriaux de la FSU). Cette journée est également le moyen de rappeler que le manque de personnel a un impact direct pour une bonne prise en charge des élèves et rappelle la revendication d'un-e Atsem par classe. Autant de revendications soutenues par le SNUipp-FSU.

À l'occasion du colloque national qu'il a organisé le 26 janvier sur les dispositifs mis en place dans les territoires de l'**éducation prioritaire**, le SNUipp-FSU a lancé un appel *Éducation prioritaire : transformer l'école pour réduire les inégalités scolaires*. Un texte qui proclame que « *pour répondre aux enjeux de justice sociale, faire progresser et réussir tous les élèves, il est indispensable de renforcer les politiques d'éducation prioritaire* » et déjà signé par 46 personnalités et chercheur-ses du monde de l'éducation.

Le SNUipp-FSU a organisé en juin 2016 une enquête visant à interroger les enseignant-es sur deux mesures mises en œuvre dans l'éducation prioritaire dans le cadre de la loi de refondation : le dispositif « Plus de maîtres que de classes » et l'allègement de service en REP+.

D'une façon générale, il apparaît que ces deux dispositifs donnent satisfaction lorsque les conditions suivantes sont réunies : formation des équipes, accompagnement basé sur la confiance, intervention régulière et conséquente de l'enseignant-e surnuméraire, allègement sur le temps de classe avec une stabilité des remplaçant-es. Et lorsqu'ils sont associés et articulés, ils sont bénéfiques pour les apprentissages mais aussi pour le climat scolaire. Pour le SNUipp-FSU, ce premier état des lieux montre qu'il est indispensable d'évaluer ces dispositifs pour déterminer à quelles conditions ceux-ci sont bénéfiques sur la réussite des élèves. Plus globalement, la politique de l'éducation prioritaire doit être renforcée pour qu'elle profite prioritairement aux plus fragiles et ensuite à tous les élèves.

Le ministère de l'Éducation nationale annonce que la **hausse des salaires** qui devait intervenir sur la feuille de paye de janvier n'interviendra finalement... qu'en mars (avec effet rétroactif et rattrapage des sommes dues depuis le 1er janvier 2017). En cause « des saisies extrêmement compliquées dans les logiciels » qui entraînent un étalement dans la prise en compte des différentes mesures de revalorisation. Le SNUipp-FSU est intervenu pour que ces bugs inadmissibles soient réglés dans les plus brefs délais et que les régularisations interviennent dès février.

Le SNUipp-FSU33 s'insurge contre la publication des appels à candidature avant même la présentation de la circulaire mouvement en CAPD. De plus, il rappelle que l'ensemble des représentant-es du personnel s'oppose à la mise en place des **postes à profil** !

Le SNUipp-FSU continue de dénoncer le profilage et affirme que tous les postes doivent être accessibles à tou-ttes, avec une formation adaptée ou le diplôme requis. Le SNUipp-FSU tient à rappeler que le Groupe de Travail Ministériel du 13 février 2016 demandait aux

Déclaration SNUipp-FSU 33 – CAPD du 1er février

DASEN de limiter les postes à profil à des situations exceptionnelles. Pourquoi n'est-ce pas le cas en Gironde ? D'autres académies ont renoncé en partie au profilage.

Aucun bilan n'a pour le moment été fait de ce profilage massif. Et quand bien même il serait fait, comment distinguer l'effet du profilage sur les résultats des élèves, de l'effet dû à la mise en place de dispositifs tels que les Maitres-ses + ou l'allègement en REP+ ?

Ce dispositif qui s'étend chaque année davantage remet en cause les droits collectifs des agents et ne garantit plus le traitement équitable de tou-tes les enseignant-es. Que dire également des délais puisque les enseignant-es ont eu une semaine afin de prendre connaissance des appels à candidatures, se positionner et postuler. Nous nous interrogeons sur cette précipitation : le CTSD qui n'a pas encore eu lieu devrait modifier des postes (ex : décharges de direction) et en créer d'autres (ex :PMQC). Y a-t-il un calendrier de campagne des appels à candidature pour les postes profilés ? Nous nous interrogeons également sur les appels à candidature sur des postes susceptibles d'être vacants.

Le SNUipp-FSU 33 a également été alerté lors de la publication du projet de **mesures de carte scolaire** pour la rentrée 2017 qui sera examiné au prochain CTSD.

Malgré nos différentes interpellations à ce sujet, nous n'avons eu aucune données préparatoires et aucune communication n'a été faite en circonscription en direction des personnels concernés.

Nous dénonçons le traitement qui est fait aux personnels RASED, Conseiller-es pédagogiques et remplaçant-es. Les personnels apprennent de façon brutale la fermeture de leur poste.

Le SNUipp-FSU dénonce les conséquences pour les personnels du redécoupage des circonscriptions et du redéploiement des moyens. Les questions sont nombreuses sur les répercussions de ces mesures de carte scolaire massive en terme de mouvement.